



MINISTERE
DE LA SANTE
en charge de la prévention
DIRECTION DE LA SANTE

DEPARTEMENT DE LA
SECURITE SANITAIRE

BUREAU DE SANTE
ENVIRONNEMENTALE

La Responsable,

♫ **Affaire suivie par :**
Vaitau HAEREHOE (tél. : 40 50 37 55)

-- N° - 2113 / MSP / DSP / DSS / BSE

Papeete, le

27 SEP. 2022

CMM/DCG d 06 OCT. 2022

	Réponse	Éléments Info	Suivi	Information	Original
<input type="checkbox"/> Suivi DGS					
<input type="checkbox"/> Copie DCAB					
TRANSMIS A :					
DGS					
DRM					
DRH					
DST					
DSPE					
DCP					
BESP					
OBS* :					

à

Monsieur le Maire de la Commune de MOOREA-MAIAO

Sous couvert de Monsieur le Chef de la Subdivision Administrative des Iles du Vent

Objet : Résultats des contrôles bactériologiques des eaux de baignade du 07/07, 28/07 et 30/08/2022

Réf. : 1/ Directive 2006/7/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 février 2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade
2/ Instruction n°DGS/EA4/2022/168 du 17 juin 2022 relative aux modalités de recensement, gestion et classement des eaux de baignade

P.J. : Rapports d'analyses n°2022.1014-2/ilm/LHBE du 27/07/2022, n°2022.1127-1/ilm/LHBE du 01/08/2022 et n°2022.1299-1/ilm/LHBE du 01/09/2022

Monsieur le Maire,

Je vous transmets, pour information, les résultats des dernières analyses de contrôle de la qualité des eaux de baignade effectuées dans votre commune.

Le classement de ces résultats d'analyses est réalisé tous les 2 ans dans le rapport sur la qualité des eaux de baignade établi par le Bureau de santé environnementale (BSE), sur la base de la directive visée en première référence.

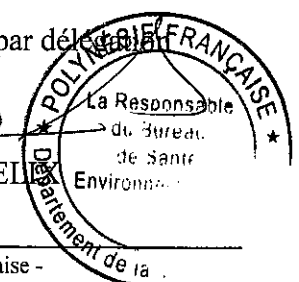
Toutefois, afin que votre commune puisse continuer à être informée régulièrement de la qualité de ses eaux de baignade, une interprétation ponctuelle établie selon les critères de l'instruction citée en deuxième référence est indiquée sur les rapports d'analyses en pièce jointe.

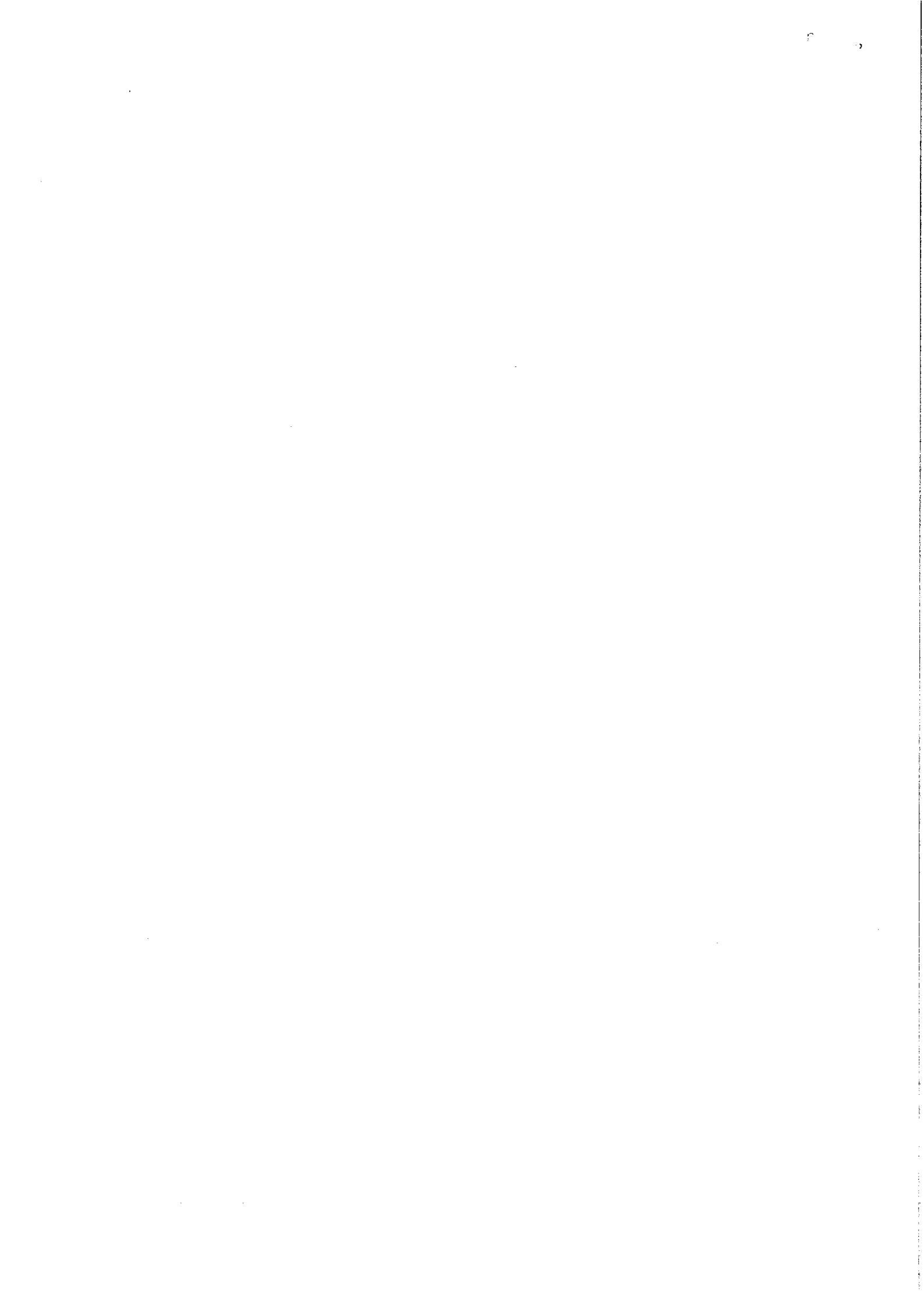
Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous souhaite bonne réception de la présente et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre et par délégation

Copie : Formations Sanitaires de Moorea-Maiao

Glenda MEL







Rapport d'analyses n° 2022.1014-2

BUREAU SANTE ENVIRONNEMENTALE

B.P.611

98713 PAPEETE

Papeete, le 27/07/2022

Annule et remplace le rapport d'essai n° : 2022.1014-1 du 07/07/22. Prière de nous retourner le rapport erroné sinon le détruire. La modification porte sur l'ajout de l'interprétation des résultats.

Prélèvement

Nature des échantillons : Eau de baignade - CHSP

Date de prélèvement : 07/07/2022 par CLIENT

Heures de prélèvement : 08H00-11H00

Date de réception : 07/07/2022 à 13:55

Date début d'analyse : 07/07/2022 à 14:05

Température de réception (°C) : +5°C

Microbiologie des eaux

		E. Coli /100 ml NPP /100 ml NF EN ISO 9308-3	Entérocoques /100 ml (NPP) /100 ml NF EN ISO 7899-1	Qualité ponctuelle des eaux de baignade
2022.1014-2-1	PLAGE PAHANI PT1 MOOREA	796 (*)	15 (*)	Moyenne
2022.1014-2-2	PLAGE HOTEL SOFITEL IA ORA PT2 MOOREA	< 15 (*)	< 15 (*)	Bonne
2022.1014-2-3	PLAGE PUBLIQUE TEMAE PT1 MOOREA	434 (*)	2 029 (*)	Mauvaise
2022.1014-2-4	PLAGE HOTEL MANAVA BEACH RESORT AND SPA MOOREA	< 15 (*)	30 (*)	Bonne
2022.1014-2-5	EMBOUCHURE VAITERUPE MOOREA	3 776 (*)	606 (*)	Mauvaise
2022.1014-2-6	PLAGE MUTURAA PAOPAO MOOREA	127 (*)	144 (*)	Moyenne
2022.1014-2-7	PLAGE HOTEL HILTON MOOREA	< 15 (*)	< 15 (*)	Bonne
2022.1014-2-8	PLAGE TAHIAMANU (MARETO) MOOREA	< 15 (*)	< 15 (*)	Bonne

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, qui sont identifiés par le symbole (*). La déclaration de conformité est couverte par l'accréditation du COFRAC dès lors que l'ensemble des paramètres est réalisé sous accréditation. Afin de déclarer ou non la conformité à la réglementation, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude de mesure associée au résultat. Les incertitudes étant disponibles sur simple demande. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essais. Dans le cas où le laboratoire n'a pas été chargé de l'échantillonnage, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Ref. labo:
2022.1014-2

Page 1 / 2



Institut Louis MALARDE
Laboratoire d'hygiène, biosécurité et environnement (LHBE)
 Laboratoire agréé et reconnu par le Pays par Arrêté n°175/PR du 15.03.2019
 pour l'analyse de l'eau et des aliments

BP 30 – 98713 Papeete – Tahiti – Polynésie française
 Tél : +689 40 41 64 55 – Fax : +689 40 41 64 54 – E-mail : lasea@ilm.pf



Accréditation COFRAC
 n° 1-1610
 Portée disponible sur
 www.cofrac.fr

		E. Coli /100 ml NPP /100 ml NF EN ISO 9308-3	Entérocoques /100ml (NPP) /100 ml NF EN ISO 7899-1	Qualité ponctuelle des eaux de baignade
2022.1014-2-9	PLAGE LES TIPANIERS MOOREA	347 (*)	15 (*)	Moyenne
2022.1014-2-10	PLAGE TIAHURA ANCIEN CLUB MED MOOREA - MAIAO	330 (*)	15 (*)	Moyenne
2022.1014-2-11	EMBOUCHURE NUUROA MOOREA	907 (*)	251 (*)	Moyenne
2022.1014-2-12	PLAGE NUUROA PT1 MOOREA	230 (*)	30 (*)	Moyenne
2022.1014-2-13	PLAGE HAUMI PT2 MOOREA	232 (*)	46 (*)	Moyenne
2022.1014-2-14	EMBOUCHURE HAUMI MOOREA	270 (*)	289 (*)	Moyenne

CRITERES DE CLASSEMENT DES EAUX DE BAINNADE

Texte de référence : INSTRUCTION N° DGS/EA4/2022/168 du 17 juin 2022 relative aux modalités de recensement, gestion et classement des eaux de baignade

Pour les eaux de mer et de transition (plages et embouchures) :

Qualification du prélèvement	Escherichia coli (UFC/100 ml)	Entérocoques intestinaux (UFC/100 ml)
Bonne	≤ 100	≤ 100
Moyenne	> 100 et ≤ 1000	> 100 et ≤ 370
Mauvaise	> 1000	> 370

Pour les eaux douces (source et rivière) :

Qualification du prélèvement	Escherichia coli (UFC/100 ml)	Entérocoques intestinaux (UFC/100 ml)
Bonne	≤ 100	≤ 100
Moyenne	> 100 et ≤ 1800	> 100 et ≤ 660
Mauvaise	> 1800	> 660

Observation(s) terrain :

Philippe BRANAA
 Directeur du LHBE

Teva SUCHARD
 Responsable unité chimie

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, qui sont identifiés par le symbole (*). La déclaration de conformité est couverte par l'accréditation du COFRAC dès lors que l'ensemble des paramètres est réalisé sous accréditation. Afin de déclarer ou non la conformité à la réglementation, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude de mesure associée au résultat. Les incertitudes étant disponibles sur simple demande. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essais. Dans le cas où le laboratoire n'a pas été chargé de l'échantillonnage, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Ref. labo:
 2022.1014-2
 Page 2 / 2



Rapport d'analyses n° 2022.1127-1

BUREAU SANTE ENVIRONNEMENTALE

B.P.611

98713 PAPEETE

Papeete, le 01/08/2022

Prélèvement

Nature des échantillons : Eau de baignade - CHSP

Date de prélèvement : 28/07/2022 par CLIENT

Heures de prélèvement : 07H45 - 11H27

Date de réception : 28/07/2022 à 13:15

Date début d'analyse : 28/07/2022 à 13:25

Température de réception (°C) : 10°C

Microbiologie des eaux

		Recherche et dénombrement des Escherichia Coli NPP/100 ml IDX 33/01-11/09	Recherche et dénombrement des entérocoques NPP/100 ml IDX 33/03-10/13	Qualité ponctuelle des eaux de baignade
2022.1127-1-1	PLAGE PAHANI PT1 MOOREA	684	110	Moyenne
2022.1127-1-2	PLAGE HOTEL SOFITEL IA ORA PT2 MOOREA	146	41	Moyenne
2022.1127-1-3	PLAGE PUBLIQUE TEMAE PT1 MOOREA	10	85	Bonne
2022.1127-1-4	PLAGE HOTEL MANAVA BEACH RESORT AND SPA MOOREA	189	31	Moyenne
2022.1127-1-5	EMBOUCHURE VAITERUPE MOOREA	2 187	3 654	Mauvaise
2022.1127-1-6	PLAGE MUTURAA PAOPAO MOOREA	145	135	Moyenne
2022.1127-1-7	PLAGE HOTEL HILTON MOOREA	63	< 10	Bonne
2022.1127-1-8	PLAGE TAHIAMANU (MARETO) MOOREA	52	< 10	Bonne



Institut Louis MALARDE
Laboratoire d'hygiène, biosécurité et environnement (LHBE)
 Laboratoire agréé et reconnu par le Pays par Arrêté n°175/PR du 15.03.2019
 pour l'analyse de l'eau et des aliments

BP 30 – 98713 Papeete – Tahiti – Polynésie française
 Tél : +689 40 41 64 55 – Fax : +689 40 41 64 54 – E-mail : lasea@ilm.pf

		Recherche et dénombrement des Escherichia Coli <i>NPP/100 ml</i> <i>IDX 33/01-11/09</i>	Recherche et dénombrement des enterocoques <i>NPP/100 ml</i> <i>IDX 33/03-10/13</i>	Qualité ponctuelle des eaux de baignade
2022.1127-1-9	PLAGE LES TIPANIER MOOREA	231	30	Moyenne
2022.1127-1-10	PLAGE TIAHURA ANCIEN CLUB MED MOOREA - MAIAO	63	20	Bonne
2022.1127-1-11	EMBOUCHURE NUUROA MOOREA	8 664	6 867	Mauvaise
2022.1127-1-12	PLAGE NUUROA PT1 MOOREA	571	813	Mauvaise
2022.1127-1-13	PLAGE HAUMI PT2 MOOREA	144	196	Moyenne
2022.1127-1-14	EMBOUCHURE HAUMI MOOREA	640	657	Mauvaise

CRITERES DE CLASSEMENT DES EAUX DE BAINNADE

Texte de référence : INSTRUCTION N° DGS/EA4/2022/168 du 17 juin 2022 relative aux modalités de recensement, gestion et classement des eaux de baignade

Pour les eaux de mer et de transition (plages et embouchures) :

Qualification du prélèvement	Escherichia coli (UFC/100 ml)	Enterocoques intestinaux (UFC/100 ml)
Bonne	≤ 100	≤ 100
Moyenne	> 100 et ≤ 1000	> 100 et ≤ 370
Mauvaise	> 1000	> 370

Pour les eaux douces (source et rivière) :

Qualification du prélèvement	Escherichia coli (UFC/100 ml)	Enterocoques intestinaux (UFC/100 ml)
Bonne	≤ 100	≤ 100
Moyenne	> 100 et ≤ 1800	> 100 et ≤ 660
Mauvaise	> 1800	> 660

Observation(s) terrain :

Philippe BRANAA
 Directeur du LHBE

Les valeurs en gras signalent les valeurs hors limite de la réglementation. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essais. Dans le cas où le laboratoire n'a pas été chargé de l'échantillonnage, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Ref. labo:
 2022.1127-1
 Page 2 / 2



Rapport d'analyses n° 2022.1299-1

BUREAU SANTE ENVIRONNEMENTALE

B.P.611

98713 PAPEETE

Papeete, le 01/09/2022

Prélèvement

Nature des échantillons : Eau de baignade - CHSP

Date de prélèvement : 30/08/2022 par CLIENT

Heures de prélèvement : 08H57-13H57

Date de réception : 31/08/2022 à 07:35

Date début d'analyse : 31/08/2022 à 07:43

Température de réception (°C) : +4.4°C

Microbiologie des eaux

		Recherche et dénombrement des Escherichia Coli NPP/100 ml IDX 33/01-11/09	Recherche et dénombrement des enterocoques NPP/100 ml IDX 33/03-10/13	Qualité ponctuelle des eaux de baignade
2022.1299-1-1	PLAGE PAHANI PT1 MOOREA	< 10	< 10	Bonne
2022.1299-1-2	PLAGE HOTEL SOFITEL IA ORA PT2 MOOREA	< 10	< 10	Bonne
2022.1299-1-3	PLAGE PUBLIQUE TEMAE PT1 MOOREA	189	10	Moyenne
2022.1299-1-4	PLAGE HOTEL MANAVA BEACH RESORT AND SPA MOOREA	74	52	Bonne
2022.1299-1-5	EMBOUCHURE VAITERUPE MOOREA	886	548	Mauvaise
2022.1299-1-6	PLAGE MUTURAA PAOPAO MOOREA	169	369	Moyenne
2022.1299-1-7	PLAGE HOTEL HILTON MOOREA	< 10	< 10	Bonne
2022.1299-1-8	PLAGE TAHIAMANU (MARETO) MOOREA	< 10	< 10	Bonne



Institut Louis MALARDE
Laboratoire d'hygiène, biosécurité et environnement (LHBE)
 Laboratoire agréé et reconnu par le Pays par Arrêté n°175/PR du 15.03.2019
 pour l'analyse de l'eau et des aliments

BP 30 – 98713 Papeete – Tahiti – Polynésie française
 Tél : +689 40 41 64 55 – Fax : +689 40 41 64 54 – E-mail : lasea@ilm.pf

		Recherche et dénombrement des Escherichia Coli <i>NPP/100 ml</i> <i>IDX 33/01-11/09</i>	Recherche et dénombrement des entérocoques <i>NPP/100 ml</i> <i>IDX 33/03-10/13</i>	Qualité ponctuelle des eaux de baignade
2022.1299-1-9	PLAGE LES TIPANIERS MOOREA	75	< 10	Bonne
2022.1299-1-10	PLAGE TIAHURA ANCIEN CLUB MED MOOREA - MAIAO	< 10	< 10	Bonne
2022.1299-1-11	EMBOUCHURE NUUROA MOOREA	5 475	1 106	Mauvaise
2022.1299-1-12	PLAGE NUUROA PT1 MOOREA	298	134	Moyenne
2022.1299-1-13	PLAGE HAUMI PT2 MOOREA	10	< 10	Bonne
2022.1299-1-14	EMBOUCHURE HAUMI MOOREA	749	594	Mauvaise

CRITERES DE CLASSEMENT DES EAUX DE BAINNADE

Texte de référence : INSTRUCTION N° DGS/EA4/2022/168 du 17 juin 2022 relative aux modalités de recensement, gestion et classement des eaux de baignade

Pour les eaux de mer et de transition (plages et embouchures) :

Qualification du prélèvement	Escherichia coli (UFC/100 ml)	Entérocoques intestinaux (UFC/100 ml)
Bonne	≤ 100	≤ 100
Moyenne	> 100 et ≤ 1000	> 100 et ≤ 370
Mauvaise	> 1000	> 370

Pour les eaux douces (source et rivière) :

Qualification du prélèvement	Escherichia coli (UFC/100 ml)	Entérocoques intestinaux (UFC/100 ml)
Bonne	≤ 100	≤ 100
Moyenne	> 100 et ≤ 1800	> 100 et ≤ 660
Mauvaise	> 1800	> 660

Observation(s) terrain :

Philippe BRANAA
 Directeur du LHBE

Les valeurs en gras signalent les valeurs hors limite de la réglementation. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essais. Dans le cas où le laboratoire n'a pas été chargé de l'échantillonnage, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Ref. labo:
 2022.1299-1
 Page 2 / 2